

# Projet pédagogique de l'ALSH Jean Jaurès



2025-2026

Service jeunesse et réussite éducative Mairie de Sotteville-lès-Rouen

#### **SOMMAIRE**

#### I. PRESENTATION

- A- Qu'est-ce qu'un projet pédagogique?
- B- Présentation de l'accueil de loisirs
- 1. L'implantation
- 2. Les locaux
  - C-Le projet éducatif
  - D- L'inclusion

### II. LE FONCTIONNEMENT

- A- Les dates et horaires d'ouverture
- B- La journée type
- C-L'organisation des groupes

### III. LE PROJET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

- A- Les objectifs et le projet annuel
  - 1. Les veillées
  - 2. Les gouters améliorés
- B- Le personnel
  - 1. L'équipe de direction
  - 2. L'équipe d'animation
  - 3. L'animatrice ou animateur renfort
  - 4. L'équipe technique
- C-Les règles de vie en collectivité
- 1. Aspect
- 2. Fonctionnement

#### IV. LA SECURITE

- A- L'encadrement des enfants
- B- La posture de l'animatrice ou l'animateur

#### V. L'EVALUATION

- A- L'évaluation de l'équipe d'animation
- B- L'évaluation du projet pédagogique

## I. PRESENTATION

# A- Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ?

Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement de l'accueil. Il sert de référence tout au long de l'action. Élaboré à partir du cadre fixé par le projet éducatif, le projet pédagogique permet également de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la

vie quotidienne. Il aide ainsi à construire la démarche pédagogique.

Toute personne faisant partie de l'équipe encadrante pour l'année 2025-2026, doit adhérer et s'intégrer à la mise en application de ce projet. Ainsi, chacun s'occupera de mener à bien la fonction et les tâches qui lui sont attribuées en n'excluant nullement une entraide, une solidarité, ainsi qu'une polyvalence. La réussite de cette expérience repose sur un travail d'équipe où chacun se doit de s'investir avec dynamisme afin de favoriser l'épanouissement des enfants.

L'équipe est composée d'un nombre d'animatrices et d'animateurs qui respecte les normes d'encadrement. Ils/elles s'investiront pour faire vivre aux enfants une année de qualité, dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires.

#### B- Présentation de l'accueil de loisirs

## 1. L'implantation

L'accueil de loisirs Jean Jaurès est situé rue Gahineau 76300 Sotteville-lès-Rouen. Il est rattaché au service Jeunesse et Réussite Educative de la municipalité. Il concerne les enfants inscrits du 20 octobre 2025 au 31 octobre 2025 âgés de 6 à 11 ans et peut accueillir au maximum 65 enfants. Ce dernier est habilité par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), dépendant de la préfecture de la Seine Maritime.

#### 2. Les locaux

L'accueil de loisirs Jean Jaurès partage ses locaux avec le périscolaire. Nous avons à disposition : 1 cour 1 préau couvert 1 réfectoire 1 office de restauration 1 bureau de direction dans le réfectoire 1 infirmerie Dans la maisonnette: 2 salles d'activités + 1 BCD 1 salle d'activité à l'étage

# C-Le projet éducatif

En 2024, la direction enfance jeunesse a entamé une réflexion autour du prochain projet éducatif. Celui-ci sera finalisé durant l'année 2025/2026.

Cependant, les 3 grands axes ont été déterminés et c'est sur ceci que l'accueil de loisirs Jean Jaurès s'appuiera tout au long de l'année.

Les objectifs éducatifs généraux sont les suivants :

- Contribuer au bien-être, à l'épanouissement et à la réussite éducative de chaque enfant et jeune ; les rendre acteurs de leur développement, favoriser leur autonomie et leur émancipation.
- Permettre l'inclusion des enfants à besoins éducatifs particuliers dans tous les lieux d'accueil et d'accès aux loisirs.
- Encourager l'attention des enfants au vivant en favorisant le contact avec la nature : prendre soin de soi, des autres, de la nature et de la planète.

#### D- L'inclusion

En janvier 2025, les élus de la collectivité ont signé la charte « pour un accueil de loisirs inclusif en Seine-Maritime » présentée par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports et ses partenaires (collectivités, Pôle Ressources Handicap 76, Caisse d'Allocations Familiales ...). Ciblée autour des enjeux liés à l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap dans les accueils de loisirs, cette charte est un outil fédérateur pour co-construire un accueil adapté avec les familles.

Elle confirme l'engagement porté par les équipes et valorise leur implication dans la mise en place d'outils et d'aménagements adaptés quels que soient les besoins spécifiques des enfants accueillis

## II. LE FONCTIONNEMENT

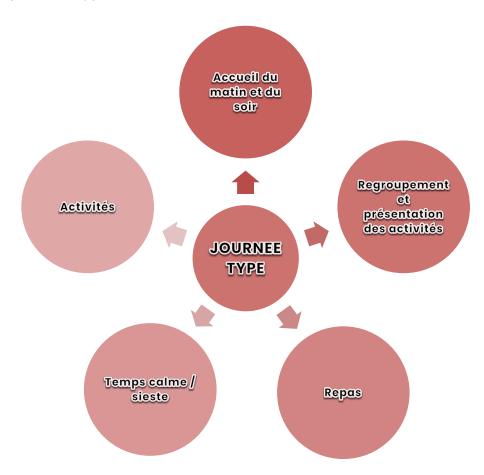
### A. Les dates et horaires d'ouverture

L'accueil Jean Jaurès est ouvert à chaque vacance scolaire sauf période de Noël. Les enfants peuvent être accueillis de **7h30 à 12h45** ou de **7h30 à 18h15**.

En début de journée, l'accueil des enfants et des familles se déroule entre **7h30 et 9h** dans la structure. A l'arrivée les enfants sont pointés et répartis par groupe. Une attention particulière est requise sur ce moment d'accueil. La direction et l'équipe d'animation sont à l'écoute et très attentives aux demandes des familles. Un climat de confiance et de respect doit être instauré. Toute information doit être écrite et relayée.

En fin de journée, les familles peuvent récupérer leur(s) enfant(s) à partir de 17h jusqu'à 18h15.

# B. La journée type



Qu'est-ce que cela signifie?

#### 7h30 - 9h

Les enfants arrivent de manière échelonnée, l'équipe présente est attentive à leur rythme. Ils sont pointés et orientés vers leur salle de référence en présence de leurs parents s'ils le souhaitent. Ce moment permet aussi d'informer et échanger avec les familles.

Les activités sont libres. En parallèle, les animatrices et animateurs préparent leur matériel et/ou leur sortie.

#### 9h - 9h45

Un appel nominatif est fait afin de s'assurer que tous les enfants ont bien été pointés.

Par la suite, plusieurs propositions s'offrent à eux :

- Une collation est proposée à tous les enfants, elle n'a pas de caractère obligatoire. Nous profitons de ce moment pour sensibiliser les enfants aux bienfaits d'une alimentation équilibrée et de rappeler qu'il est important de prendre son petit déjeuner à la maison avant de partir.
- Jeux de cours ou en intérieur
- Finition d'activités ou de décoration
- 🖒 Départ quand il y a des sorties

#### 9h45-10h et 14h30-14h45

L'équipe d'animation rassemble tous les enfants et présente de manière ludique les activités prévues.

#### 10h - 12h et 14h45-16h

L'équipe d'animation mène des activités et/ou accompagne les enfants en sortie. Peu importe la formule, l'animatrice ou l'animateur encadre le groupe, il ne peut être confié à un intervenant.

Les enfants participent au rangement du matériel.

### Temps de repas 12h00 -13h00

Le repas doit être un moment convivial, de communication, d'échange et de plaisir. Il est indispensable de s'asseoir à une place stratégique et d'avoir une vision la plus globale.

L'animatrice ou l'animateur accompagne à goûter chaque aliment.

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les enfants ainsi que les adultes ne pénètrent pas dans les locaux réservés au personnel de service (office).

Un enfant qui refuse de manger de manière répétitive doit être signalé à la direction.

Les enfants sont accompagnés aux toilettes avant d'aller au restaurant. Au vu de l'effectif il n'y a qu'un seul service. Une fois dans la salle, ils s'installent ou ils veulent. Le repas est un service à table et les enfants se servent en autonomie. En ce qui concerne les prestations « viande » et « sans viande » ce sont les agents de restauration qui servent directement à l'assiette, en lien avec les animateurs. Chacun dispose d'une liste des enfants avec la prestation de chacun.

#### 12h-12h45

Les enfants inscrits en demi-journée sont regroupés. Un membre de la direction se charge de cet accueil pour échanger avec les familles.

#### 13h00 - 14h00

Des coins permanents sont proposés, les enfants peuvent écouter de la musique, lire un livre, se relaxer ou ne rien faire.

C'est un moment où l'équipe d'animation doit être attentive et respecter le rythme de l'enfant. Aucune activité intense ne peut être proposée.

Les enfants sont répartis dans les salles de manière équilibrée afin de permettre aux équipes de prendre leur pause.

#### 14h00-14h30

Sur ce temps, les enfants se rassemblent afin de faire un point ensemble, de prendre connaissance du programme du jour et de se répartir selon les activités proposées. C'est aussi un moment d'échange ou peuvent être menées des sensibilisations ou des rappels importants, pour les préparer aux animations à venir et favoriser une meilleure organisation du groupe

#### 16h - 17h

Le gouter reste un moment convivial, l'équipe d'animation en profite pour faire un bilan de la journée et recueillir les besoins des enfants.

#### 17h - 18h15

Les enfants partent de manière échelonné, comme l'accueil de matin, il n'y a pas d'activités dirigées. Des coins permanents peuvent être proposés et/ou des jeux de cour. Le coordonnateur accueille les familles et transmet les informations.

## C- L'organisation des groupes

Les enfants sont libres de choisir les activités auxquelles ils souhaitent participer. Aucune répartition fixe n'est imposée, afin que chacun puisse s'orienter selon ses envies, ses besoins et les affinités qu'il souhaite partager avec ses camarades. Cette organisation permet de :

- 🖒 Découvrir ponctuellement d'autres animatrices et animateurs
- Avoir l'occasion de jouer avec des enfants plus jeunes/âgés et travailler sur l'autonomisation des plus jeunes
- A Retrouver son frère ou sa sœur lorsqu'il y a des fratries
- 🖒 Proposer des activités au plus grand nombre

Les enfants sont répartis par année de naissance seulement lors des sorties, activités culturelles ou activités sportives car les besoins ne sont pas les mêmes... Cette organisation a pour vocation :

- De permettre à ce que l'enfant garde ses repères (adulte, salle, matériel...)
- 🖒 De suivre l'évolution de l'enfant en lien avec son cycle et non son âge
- 🖒 D'être en cohérence éducative avec l'école

# III. LE PROJET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS JEAN JAURES

# A- Les objectifs et le projet annuel

Les objectifs de l'accueil de loisirs s'inscrivent de la lignée de ceux portés dans le projet éducatif de la Ville. Chaque période de vacances aura des objectifs définis et/ou communs :

### 1. Fonctionnement général

Le projet annuel s'articule autour de trois petites sessions correspondant aux périodes de vacances : automne, hiver et printemps.

Chaque session proposera un thème fort, servant de fil conducteur aux activités, aux aménagements et à la dynamique collective.

Les projets seront pensés de manière à se compléter et à permettre une progression des apprentissages, des découvertes et de l'autonomie des enfants au fil de l'année.

Les animations seront construites pour offrir à chacun la possibilité d'expérimenter, de créer, de coopérer et de s'impliquer à son rythme. Les enfants resteront acteurs de leurs vacances, notamment à travers le libre choix des activités, la participation à certaines décisions et la valorisation de leurs initiatives.

## Vacances d'automne : "L'École des Sorciers"

Une session placée sous le signe de la magie, du mystère et de l'imaginaire.

Les enfants seront invités à intégrer une école de sorcellerie où potions, créatures fantastiques, symboles et énigmes rythmeront les journées.

Ce thème favorisera la créativité, la coopération entre "maisons" ou équipes, et stimulera l'imagination des enfants tout en développant leur autonomie dans les ateliers.

## Vacances d'hiver : "Expédition Polaire"

Les enfants partiront à la découverte des mondes glacés : exploration, survie, découvertes scientifiques et rencontres imaginaires dans les grands espaces du froid.

Cette session mettra l'accent sur l'esprit d'équipe, la curiosité et la solidarité, à travers des défis collectifs et des activités d'enquête ou d'expérimentation.

L'objectif est d'encourager la coopération et de développer la résilience tout en éveillant la curiosité pour le monde naturel.

### Vacances de printemps : "Le Carnaval des Couleurs"

Une période festive et lumineuse autour des couleurs, de la musique et de la créativité.

Les enfants seront invités à explorer l'art, la diversité culturelle et l'expression personnelle à travers des ateliers de création, de danse, de musique et de scénographie.

Cette session valorisera la liberté d'expression, la coopération et la tolérance, en préparant ensemble un grand moment festif de clôture : le Carnaval des Couleurs.

## Objectifs transversaux du projet annuel

Tout au long de l'année, les trois sessions seront liées par des objectifs communs :

## - Favoriser l'autonomie et la prise d'initiative des enfants.

Cet objectif sera transversal à toutes les sessions de vacances. Lors de chaque période, des temps seront aménagés pour que les enfants puissent prendre part aux activités, assumer de petites responsabilités et pouvoir aussi proposer euxmêmes des projets ou des règles de jeux.

## - Développer le vivre ensemble et la coopération.

Durant chaque période de vacances, des activités collectives seront mise en place (Grand jeux, projet commun...) L'idée est que les enfants puissent s'exprimer dans des temps de paroles, expérimenter la coopération et pouvoir assimiler les règles de vie en groupe.

#### Eveiller la curiosité et l'ouverture sur le monde.

Chaque période de vacances sera l'occasion de proposer des découvertes variées (Artistiques, culturelles, sportives, environnemental...).

Des sorties ponctuelles pourront être organisé, les animateurs adapteront les activités pour développer l'imaginaire des enfants.

Les thématiques de vacances seront choisies avec l'équipe d'animation et les enfants pour favoriser cette ouverture (nature, culture du monde, arts, etc...)

À noter : les vacances de fin d'année ne sont pas concernées, puisque l'accueil de loisirs est fermé à cette période.

#### 2. Les veillées

A chaque session nous mettons en place à minima une veillée, celle-ci est organisée ainsi :

Les veillées seront organisées directement sur le centre, de 18H00 à 19h30. Ces temps particuliers permettront de proposer aux enfants des animations différentes du quotidien, dans une ambiance plus détendue et conviviale. Chaque

veillée sera construite autour d'une thématique en lien avec le thème de la session en cours, mais aussi en fonction des envies et des idées exprimées par les enfants. L'objectif est d'offrir des moments d'animation innovants, fédérateur, favorisant la découverte l'imaginaire et la cohésion de groupe. Ces temps privilégiés permettront également de renforcer les liens entre les enfants et l'équipe d'animation, tout en développant le plaisir de participer à la vie collective du centre dans un cadre ludique et sécurisant.

# 3. Les gouters festifs

Pendant ou en fin de session, nous accueillons les familles et leur proposons un gouter. Celui-ci a pour objectifs de :

- 🖒 Développer les relations avec les familles
- △ Montrer le fonctionnement de l'accueil de loisirs
- Proposer un moment festif

Les gouters festifs seront organisés sur des dates précises, généralement en fin de session, entre 17h00 et 18h15, durant le temps de départ échelonné. Ces moments conviviaux ont pour objectif d'inviter les parents à venir partager un temps privilégié sur le centre, dans une ambiance détendu et participative. Préparés avec les enfants, ces gouters permettent de valoriser leur implication à travers la réalisation de recettes, la décoration ou la présentation des projets menés durant la période. Les familles sont accueillies pour découvrir le fonctionnement du centre, échanger avec l'équipe d'animation et observer la dynamique de groupe. Ce temps favorise également le dialogue autour de la vie du centre et du ressenti des enfants, tout en renforçant le lien entre les familles et l'équipe d'animation. Enfin, ces gouters participent à casser la routine et à clôturer les sessions sur une note conviviale et chaleureuse.

B- Le personnel

## 1. L'équipe de direction

L'accueil de loisirs Jean Jaurès a un binôme de direction.

Le coordonnateur a pour rôle de garantir le bon fonctionnement du centre dans son ensemble. Sa première mission est d'assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants, en veillant à ce que les activités se déroulent dans un cadre bienveillant et sécurisé. Il est également responsable de la mise en place et du suivi du projet pédagogique, en cohérence avec le projet éducatif de la structure.

Il encadre et accompagne l'équipe d'animation, en veillant à la répartition des rôles, au soutien des animateurs et au bon climat de travail. Il gère aussi la partie administrative et organisationnelle.

Enfin, le directeur a une mission de médiation et de représentation. Il est l'interlocuteur privilégié des familles.

L'adjoint a pour mission principale, l'encadrement de l'équipe d'animation tant dans l'accompagnement que sa formation. Il supplée le coordonnateur dans les tâches administratives.

# 2. L'équipe d'animation

L'équipe d'animation est composée de 6 animatrices et animateurs (dont un renfort) titulaires du BAFA ou équivalence. Les fonctions d'une animatrice ou d'un animateur sont les suivantes :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, du vivre ensemble et du respect de chacun;
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- 🖒 Accompagner les enfants dans la réalisation **de leurs projets.**

L'animatrice ou l'animateur aide l'enfant à prendre conscience de son environnement pour lui permettre de l'analyser, d'y vivre et de le faire évoluer. Son action et sa présence auprès des enfants ont une influence sur leur développement. Les activités doivent être éducatives et l'animatrice ou

l'animateur doit faire en sorte qu'elles soient bénéfiques. Les projets doivent aider l'enfant à être en relation avec l'environnement naturel, matériel, humain et intentionnel.

## L'équipe d'animation doit :

- △ Adopter une attitude cohérente vis-à-vis des enfants, des collègues et des parents
- 4 Ouvrir leur champ de connaissances
- Se comporter en être responsable, capable de comprendre, d'analyser et de faire évoluer les situations
- **Respecter une discrétion professionnelle** », et en aucune façon, porter un jugement
- Etre disponible, et pour cela, respecter le mieux possible son propre rythme de vie
- 🖒 Etre capable de se remettre en question sur la qualité de son travail
- © Œuvrer dans le but d'atteindre les objectifs du projet pédagogique et du projet d'animations

# 3. L'animatrice ou l'animateur renfort

L'animatrice animateur renfort est un agent positionné en supplément dans les équipes.

II/elle a pour missions de :

- Accompagner des enfants en fonction de leur besoins éducatifs particuliers (troubles du comportement, de l'attention, handicap ou autres).
- Animer des activités en faveur des enfants de 3 à 17 ans en facilitant l'intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers par le biais de techniques éducatives.
- Analyser et évaluer les difficultés des enfants.
- En rendre compte auprès du coordonnateur, des responsables de secteur et du chargé de mission du Réseau pour la Coéducation et la Réussite Educative.
- Communiquer avec les parents dans un esprit de continuité éducative

## Ce rôle n'a pas vocation à remplacer les absents ou se substituer aux parents.

Le renfort est une aide pour l'enfant, il est là pour favoriser son bien être en collectivité, travailler sur son inclusion et prendre en considération ses besoins et ses attentes. Il rend compte de chaque situation à chaque cycle.

L'animateur renfort n'a pas vocation à être en accompagnement individuel. Il est là pour apporter un soutien aux enfants qui rencontrent des difficultés ou pour accompagner ceux qui en ont besoin à certains moments, afin de les aider à mieux vivre les temps d'activités et de vie collective.

## 4. L'équipe technique

Elle est composée de 3 agents qui font partie intégrante de l'équipe. Elle prend en compte le projet pédagogique et respecte le rythme de vie des enfants.

L'équipe technique assure le service des repas et l'entretien de l'office et des locaux.

Le lien entre l'équipe technique et d'animation est essentiel pour le bon déroulement des repas et plus largement, pour assurer la qualité de l'accueil des enfants. Ces deux équipes ont des missions différentes mais complémentaires.

L'équipe technique a pour mission principale de préparer et servir les repas, tout en veillant au respect des normes d'hygiènes et de sécurité alimentaire. Elle a également pour mission d'assurer l'entretien et l'hygiène des locaux. Cela comprend le nettoyage des salles, cuisines, matériel etc...

C-Les règles de vie en collectivité

## 1. Aspect

Les règles de vie en collectivité constituent le socle du vivre-ensemble au sein du centre. Elles ne se limitent pas à une liste d'interdits, mais reposent sur des principes éducatifs partagés qui favorisent l'autonomie, le respect et la coopération. L'objectif est de proposer un cadre clair, sécurisant et bienveillant, ou chacun trouve sa place et contribue au bon fonctionnement du groupe.

#### 2. Fonctionnement

Plutôt que de présenter les règles sous forme de deux tableaux opposant ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas, le choix a été fait d'adopter une approche participative et positive. Les règles seront construites progressivement avec les enfants, à travers des échanges, des jeux de mise en situation et de discussion menées en petits groupes. Ensemble, ils formulent des « engagements de vie collective » sous forme de phrase positives, simple et accessibles, telles que : (Je prends soin du matériel, Je parle gentiment aux autres, J'écoute quand quelqu'un parle...) Ces engagements seront illustrés, affichés dans les espaces de vie et évolueront au fil des sessions en fonction des besoins du groupe

# IV. LA SECURITE

#### A- L'encadrement des enfants

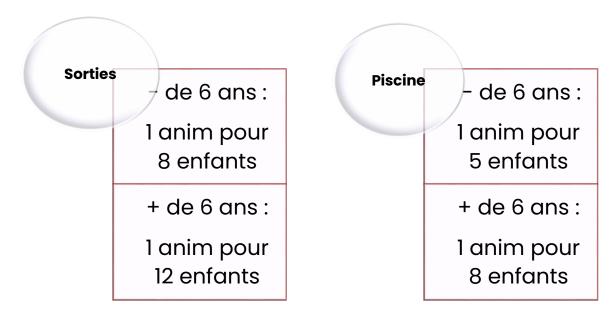
Pour un nombre inférieur ou égal à 12 enfants, la présence de deux animatrices ou animateurs est obligatoire pour sortir de la structure. Chaque animatrice / animateur dispose d'un gilet rose et doit se munir d'une trousse pharmacie et des PAI. Elle/il doit remplir une fiche de sortie contenant les noms, prénoms et âge des enfants des enfants, le nombre, les horaires de départ et retour, le moyen de locomotion et le lieu. Cela doit être fait en deux exemplaires, un pour la direction et l'autre pour l'équipe d'animation.

## AVANT CHAQUE SORTIE LES REGLES SONT RAPPELEES AUX ENFANTS.

Pour les déplacements à pied et transports publics :

Une animatrice ou un animateur est en tête de marche et l'autre finit celle-ci. Un enfant n'est JAMAIS derrière un adulte.

Pour la traversée des passages piétons, les animatrices et animateurs se placent dans le sens d'arrivée des véhicules pour sécuriser le passage des enfants.



### Dans les cars:

Il y a une cheffe ou un chef de convoi pour chaque déplacement, là où le responsable du trajet reste à l'avant du car. Un adulte doit obligatoirement se mettre devant les issues de secours et les autres sont répartis dans les allées aux places assises. Avant le départ du car, la cheffe ou le chef de convoi doit vérifier que tous les enfants et adultes ont attaché leurs ceintures de sécurité.

## B- La posture de l'animatrice ou l'animateur

En début d'année, chaque animatrice ou animateur est doté d'un gilet rose. Il doit être porté dès l'arrivée à l'accueil de loisirs.

L'adulte n'étant pas en dehors des lois en accueil de loisirs, chacun est responsable civilement et pénalement de ses actes et doit se conformer aux diverses législations en vigueur.

L'entrave à la moralité et à la sécurité des enfants amènera l'équipe de direction à prendre certaines dispositions fermes et définitives allant jusqu'au renvoi.

Dans une logique de transparence envers tous les membres de l'équipe, des règles de fonctionnement et de vie en collectivité sont mises en place et doivent être respectées par tous.

## Interdit de:

- 8 Fumer dans l'enceinte de la structure et devant les enfants
- **8** Consommer de l'alcool
- Détenir et consommer des produits illicites
- Téléphoner à des fins personnelles sur les temps d'animation et de surveillance sur les temps de travail

#### Règles non négociables:

- La tenue vestimentaire doit être adaptée (ex : port de la casquette en intérieur)
- Le langage, le comportement doivent être exemplaire
- Etre clair et cohérent avec les enfants
- Respecter du matériel et les locaux
- Sanctionner de manière éducative, intelligente et réfléchie, (pas de punition)
- Pas de violence verbale et/ou physique (enfants comme adultes)

## V. L'EVALUATION

# A- L'évaluation de l'équipe d'animation

Tout au long de la session, l'équipe d'animation est suivie par le binôme de direction. Celui-ci l'accompagne dans sa montée en compétence et met en place des échanges réguliers en cas de besoins plus prononcés.

En début de session, des objectifs individuels sont déterminés soit par l'animatrice ou l'animateur et/ou par la directrice ou le directeur. Ces objectifs permettent d'orienter l'évaluation.

Les évaluations pendant la session auront pour objectif principal d'accompagner les animateurs dans leur progression. Elles ne seront pas systématiques mais proposées en fonction des besoins identifiés par l'équipe de direction. Ces temps d'évaluation viendront en complément des bilans de fin de session.

# B- L'évaluation du projet pédagogique

L'évaluation permet de vérifier la mise en œuvre du projet pédagogique, un bilan est rédigé à chaque fin de session. Il est transmis au service jeunesse et réussite éducative.